



ENNEVELIN

Place Jean Moulin
59710 ENNEVELIN

Tél : 03.20.41.53.20
Fax : 03.20.41.53.21
www.ville-ennevelin.fr
mairie@ville-ennevelin.fr

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 décembre 2023 s'est réuni en séance ordinaire le 9 janvier 2024 à 19h00, en salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. Michel DUPONT, Maire.

A/ Désignation du secrétaire de séance

Madame Aurore PENNORS est désignée secrétaire de Séance.

B/ Appel des élus

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD, Anne DAMIE, Rénaud DUREUX, Aurore PENNORS

Absents ayant donné procuration : Gilles RONSE, Valérie DEVENDEVILLE

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS

Ce sont 14 élus qui sont présents ce jour, formant 16 votants.

Ordre du jour : Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 19 décembre 2023

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 19 décembre 2023 est soumis au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	0	0

2 – Validation du projet de déploiement d'un système de vidéoprotection et sollicitation d'une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instauration par l'article 5 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Considérant l'appel à projet 2024 concernant les projets susceptibles d'émerger au programme sécurisation « S » du FIPD, notamment la vidéo-protection

Considérant que la Commune d'Ennevelin a un projet de développement d'un système de vidéoprotection qui permettra de mailler et de protéger l'ensemble de son territoire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider le projet de déploiement d'un système de vidéoprotection sur son territoire, projet comptant 17 caméras permettant de couvrir les entrées de la commune ainsi que le centre-bourg
- D'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FIPD
- D'adopter le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Dépenses en HT	
Salle d'exploitation – cote part	10 602,92 €
Travaux de déploiement	100 160,76 €
IRU (fibre)	21 000,00 €
Total des dépenses HT	131 763,68 €
Recettes	
Fonds de concours CCPC (22,77% du HT)	30 000,00 €
Subvention de la Région (22,77 % du HT)	30 000,00 €
Subvention FIPD (27,23 % du HT)	35 881,00 €
Autofinancement (27,23 % du HT)	35 882,68 €
Total des recettes	131 763,68 €

- D'autoriser le Maire à signer tout document afférant au dossier.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	0	0

3 – Adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la protection sociale complémentaire des agents, risque prévoyance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique,

Vu les dispositions de l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération CC_2023_261 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault en date du 20 novembre 2023,

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la protection sociale complémentaire des agents, risque prévoyance.

Considérant que ce groupement permettra :

- De rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence qui auraient été engagées individuellement par chaque membre,
- D'obtenir de meilleures conditions tarifaires au regard du nombre de membres et des économies d'échelle en découlant ;
- de proposer aux agents des garanties aussi étendues que faire se peut.

Considérant que la Communauté de communes Pévèle Carembault serait coordonnatrice de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

DECIDE (par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, sur 16 VOTANTS)

- D'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la protection sociale complémentaire des agents, risque prévoyance.

- D'autoriser son Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour la protection sociale complémentaire des agents, risque prévoyance, et tout document afférent à ce dossier.

D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	0	0

4 – Création et suppression de poste au tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose de créer au tableau des effectifs un poste d'Attaché principal à compter du 15 janvier 2024.

Dès que ce poste sera pourvu, le poste actuellement présent au tableau d'Attaché territorial sera supprimé.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL EST CLOS A 19H20.

Ce procès-verbal est présenté et adopté à l'occasion de la séance du conseil municipal du 6 février 2024.

La secrétaire de séance
Aurore PENNORS

Le Maire d'Ennevelin
Michel DUPONT